



MAIRIE de VILLEFRANCHE

Envoyé en préfecture le 01/12/2010
Reçu en préfecture le 01/12/2010
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Affiché le
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 13

Date de la convocation : le 12 Novembre 2010
Date d'affichage : 29 Novembre 2010

L'an deux mil dix, le vingt deux novembre, à vingt heures
Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre de treize membres, salle de la mairie,
sous la présidence de M. Bruno ROJOUAN, Maire.

Présents : M. ROJOUAN – Mmes CHEVRIER- DALMASSOT– MM. CHANDAT – WALKOWIAK
MICHARD-MONCE-Mme CHALMET-MM.DECHET - LAMY-Mmes -MARTIN- MERCIER-GIRAUD.

Absents excusés : Mme BUREAU.

Monsieur MICHARD a été nommé secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

OBJET DE LA DELIBERATION : REALISATION DE LA R.C.E.A. A DEUX FOIS DEUX VOIES

La RCEA traverse le Département de l'Allier d'Est en Ouest. Depuis plusieurs décennies
le Conseil Général, les communes, leurs élus, les habitants, les diverses associations de riverains et les
acteurs économiques se sont appliqués à demander la mise de cet axe à 2 x 2 voies.

Quelques tronçons ont été réalisés mais la route reste très accidentogène. Les derniers
mois sont éloquentes en nombre d'accidents et de décès.

Un débat public national est mis en place par l'Etat à partir du 4 novembre. Il prévoit la
mise à niveau à 2 x 2 voies de la RCEA par une concession autoroutière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Villefranche d'Allier par 13 voix pour,
0 contre, 0 abstentions,

- manifeste son soutien à cette initiative et demande la mise en concession autoroutière de la
RCEA dans les plus brefs délais.
- insiste également sur la mise en place de mesures de sécurité dans l'attente de la réalisation de
cette infrastructure.

Pour extrait certifié conforme,
Villefranche d'Allier, le 22 novembre 2010.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 29 novembre 2010 et la
publication le 29 novembre 2010.

Fait à Villefranche d'Allier, le 26 novembre 2010





MAIRIE de VILLEFRANCHE

Envoyé en préfecture le 01/12/2010
Reçu en préfecture le 01/12/2010
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 13

Date de la convocation : le 12 Novembre 2010
Date d'affichage : 29 Novembre 2010

L'an deux mil dix, le vingt deux novembre, à vingt heures
Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre de treize membres, salle de la mairie, sous la présidence de M. Bruno ROJOUAN, Maire.

Présents : M. ROJOUAN – Mmes CHEVRIER- DALMASSOT– MM. CHANDAT – WALKOWIAK
MICHARD-MONCE-Mme CHALMET-MM.DECHET - LAMY-Mmes -MARTIN- MERCIER-GIRAUD.

Absents excusés : Mme BUREAU.

Monsieur MICHARD a été nommé secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

OBJET DE LA DELIBERATION : REALISATION DE LA R.C.E.A. A DEUX FOIS DEUX VOIES

Pour la mise à niveau de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) entre Montmarault (A71) et Macon (A6), l'Etat a engagé entre le 4 novembre 2010 et le 4 février 2011, une procédure de débat public. Les réunions de travail engagées en 2009 et le 13 octobre 2010 au Conseil Général de l'Allier avec l'ensemble des communes concernées par les 90 km du tracé dans l'Allier, ont mis en évidence les enjeux suivants :

- Un trafic en forte évolution avec un taux annuel d'augmentation de plus de 5%, correspondant au double de celui constaté sur les routes nationales et qui conduirait à la saturation de la voie en 2018 avec près de 24 000 véhicules par jour dont 7 500 poids lourds, si ce taux se maintenait.
- La mise en évidence d'un trafic d'évitement empruntant le réseau routier départemental par tous les usagers y compris par les poids lourds en transit qui fragilisent notre patrimoine routier et la sécurité des déplacements.
- Une accidentalité inacceptable qui place la RCEA parmi les 4 itinéraires nationaux les plus dangereux du projet de schéma national des infrastructures de transport. Entre 2005 et 2009 sur la liaison A71 – A6, on dénombre 174 accidents occasionnant 74 tués, 204 blessés graves et 119 blessés non hospitalisés.
- Un réel déficit pour le développement économique de notre département et plus généralement une attractivité du territoire pénalisée par les dysfonctionnements d'une route inadaptée aux exigences de déplacement (temps de parcours aires de services et d'arrêt....) et à la bonne irrigation des territoires traversés.

Envoyé en préfecture le 01/12/2010

Reçu en préfecture le 01/12/2010

Affiché le

Informé de la démarche de débat public et fort de ce constat, le Conseil Municipal de Villefranche d'Allier réuni le 22 novembre 2010 déclare :

- L'urgence de la réalisation de cette mise à niveau de RCEA sur l'ensemble de son tracé dans le département de l'Allier.

- Son accord avec la procédure de concession pour réaliser cette mise à niveau dans les meilleurs délais, sachant que le parti d'aménagement retenu doit correspondre au maintien des échangeurs et à la gratuité pour les déplacements locaux. Cet engagement ne doit pas pénaliser les travaux des programmes d'aménagement prévus par l'Etat (PDMI, Programme de Développement et de Modernisations des Itinéraires 2010-2014).

- La nécessité de prévoir des aménagements de sécurité efficaces dans l'attente de la mise en service de cette route express à 2 x 2 voies et de poursuivre les travaux d'aménagement.

Le Conseil Municipal s'engage à mobiliser l'ensemble des citoyens de son territoire pour s'exprimer auprès de la commission du débat public sur ce projet de mise à niveau de RCEA.

Pour extrait certifié conforme,
Villefranche d'Allier, le 26 novembre 2010.

Le Maire,

